

# TABLE DES MATIÈRES

## VOLUME I

	<b>Page</b>
<b>Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) .....</b>	xv
<b>Protocole de signature .....</b>	xxi
<b>Annexe A Dispositions générales et dispositions relatives aux matières et objets dangereux .....</b>	1
<b>Partie 1 Dispositions générales .....</b>	3
<b>Chapitre 1.1 Champ d'application et applicabilité .....</b>	5
1.1.1 Structure .....	5
1.1.2 Champ d'application.....	5
1.1.3 Exemptions .....	6
1.1.4 Applicabilité d'autres règlements .....	11
<b>Chapitre 1.2 Définitions et unités de mesure .....</b>	15
1.2.1 Définitions .....	15
1.2.2 Unités de mesure .....	33
<b>Chapitre 1.3 Formation des personnes intervenant dans le transport des marchandises dangereuses .....</b>	37
1.3.1 Champ d'application .....	37
1.3.2 Nature de la formation .....	37
1.3.3 Documentation .....	38
<b>Chapitre 1.4 Obligations de sécurité des intervenants .....</b>	39
1.4.1 Mesures générales de sécurité.....	39
1.4.2 Obligations des principaux intervenants.....	39
1.4.3 Obligations des autres intervenants .....	41
<b>Chapitre 1.5 Dérogations .....</b>	45
1.5.1 Dérogations temporaires .....	45
1.5.2 (Réservé) .....	45
<b>Chapitre 1.6 Mesures transitoires .....</b>	47
1.6.1 Généralités .....	47
1.6.2 Récipients pour la classe 2 .....	48
1.6.3 Citernes fixes (véhicules-citernes), citernes démontables et véhicules-batteries.....	48
1.6.4 Conteneurs-citernes et CGEM .....	50
1.6.5 Véhicules .....	52
1.6.6 Classe 7 .....	53

## Table des matières (suite)

		Page
<b>Chapitre 1.7</b>	<b>Prescriptions générales concernant la Classe 7</b> .....	55
1.7.1	Généralités .....	55
1.7.2	Programme de protection radiologique.....	56
1.7.3	Assurance de la qualité.....	56
1.7.4	Arrangement spécial.....	57
1.7.5	Matière radioactive ayant d'autres propriétés dangereuses .....	57
1.7.6	Non-respect .....	57
<b>Chapitre 1.8</b>	<b>Mesures de contrôle et autres mesures de soutien visant à l'observation des prescriptions de sécurité</b> .....	59
1.8.1	Contrôles administratifs des marchandises dangereuses.....	59
1.8.2	Entraide administrative .....	59
1.8.3	Conseiller à la sécurité .....	60
1.8.4	Liste des autorités compétentes et organismes désignés par elles .....	66
1.8.5	Déclaration des événements impliquant des marchandises dangereuses .....	66
<b>Chapitre 1.9</b>	<b>Restrictions de transport par les autorités compétentes</b> .....	73
<b>Chapitre 1.10</b>	<b>Dispositions concernant la sûreté</b> .....	75
1.10.1	Dispositions générales.....	75
1.10.2	Formation en matière de sûreté.....	75
1.10.3	Dispositions concernant les marchandises dangereuses à haut risque .....	75
<b>Appendice à la Partie 1 - Liste des autorités compétentes</b>	.....	79
<b>Partie 2</b>	<b>Classification</b> .....	87
<b>Chapitre 2.1</b>	<b>Dispositions générales</b> .....	89
2.1.1	Introduction.....	89
2.1.2	Principes de la classification .....	90
2.1.3	Classification des matières, y compris solutions et mélanges (tels que préparations et déchets), non nommément mentionnées .....	91
2.1.4	Classement des échantillons.....	96
<b>Chapitre 2.2</b>	<b>Dispositions particulières aux diverses classes</b> .....	97
2.2.1	Classe 1 Matières et objets explosibles .....	97
2.2.2	Classe 2 Gaz .....	118
2.2.3	Classe 3 Liquides inflammables .....	127
2.2.41	Classe 4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières solides explosibles désensibilisées.....	133
2.2.42	Classe 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée.....	146
2.2.43	Classe 4.3 Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.....	150
2.2.51	Classe 5.1 Matières comburantes .....	155
2.2.52	Classe 5.2 Peroxydes organiques .....	160

## Table des matières (suite)

Page

2.2.61	Classe 6.1 Matières toxiques.....	174
2.2.62	Classe 6.2 Matières infectieuses .....	186
2.2.7	Classe 7 Matières radioactives .....	192
2.2.8	Classe 8 Matières corrosives .....	220
2.2.9	Classe 9 Matières et objets dangereux divers .....	225
<b>Chapitre 2.3</b>	<b>Méthodes d'épreuve .....</b>	<b>231</b>
2.3.0	Généralités .....	231
2.3.1	Épreuve d'exsudation des explosifs de mine (de sautage) de type A .....	231
2.3.2	Épreuves relatives aux mélanges nitrés de cellulose de la classe 4.1 .....	233
2.3.3	Épreuves relatives aux liquides inflammables des classes 3, 6.1 et 8.....	234
2.3.4	Épreuve pour déterminer la fluidité .....	236
2.3.5	Épreuves pour déterminer l'écotoxicité, la persistance et la bioaccumulation de matières dans l'environnement aquatique en vue de leur affectation à la classe 9 .....	238
2.3.6	Classification des matières organométalliques dans les classes 4.2 et 4.3 .....	241
<b>Partie 3</b>	<b>Liste des marchandises dangereuses, dispositions spéciales et exemptions relatives au transport de marchandises dangereuses emballées en quantités limitées .....</b>	<b>243</b>
<b>Chapitre 3.1</b>	<b>Généralités .....</b>	<b>245</b>
3.1.1	Introduction .....	245
3.1.2	Désignation officielle de transport .....	245
<b>Chapitre 3.2</b>	<b>Liste des marchandises dangereuses .....</b>	<b>249</b>
3.2.1	Tableau A: Liste des marchandises dangereuses.....	249
3.2.2	Tableau B: Index alphabétique des matières et objets de l'ADR .....	546

## TABLE DES MATIÈRES

### VOLUME II

		Pages
<b>Annexe A (suite)</b>	<b>Dispositions générales et dispositions relatives aux matières et objets dangereux .....</b>	1
<b>Partie 3 (suite)</b>	<b>Liste des marchandises dangereuses, dispositions spéciales et exemptions relatives au transport de marchandises dangereuses emballées en quantités limitées .....</b>	3
<b>Chapitre 3.3</b>	<b>Dispositions spéciales applicables à une matière ou à un objet particuliers .....</b>	5
<b>Chapitre 3.4</b>	<b>Exemptions relatives au transport de marchandises dangereuses emballées en quantités limitées .....</b>	35
	3.4.1 Prescriptions générales .....	35
	3.4.6 Tableau .....	37
<b>Partie 4</b>	<b>Dispositions relatives à l'utilisation des emballages et des citernes .....</b>	39
<b>Chapitre 4.1</b>	<b>Utilisation des emballages, des grands récipients pour vrac (GRV) et des grands emballages .....</b>	41
	4.1.1 Dispositions générales relatives à l'emballage des marchandises dangereuses dans des emballages, y compris dans des GRV et des grands emballages .....	41
	4.1.2 Dispositions générales supplémentaires relatives à l'utilisation des GRV .....	72
	4.1.3 Dispositions générales concernant les instructions d'emballage .....	73
	4.1.4 Liste des instructions d'emballage .....	76
	4.1.5 Dispositions particulières relatives à l'emballage des marchandises de la classe 1 .....	162
	4.1.6 Dispositions particulières relatives à l'emballage des marchandises de la classe 2 et des marchandises des autres classes affectées à l'instruction d'emballage P200 .....	164
	4.1.7 Dispositions particulières relatives à l'emballage des peroxydes organiques (classe 5.2) et des matières autoréactives de la classe 4.1 .....	167
	4.1.8 Dispositions particulières relatives à l'emballage des matières infectieuses (classe 6.2) .....	169
	4.1.9 Dispositions particulières relatives à l'emballage des marchandises de la classe 7 .....	169
	4.1.10 Dispositions particulières relatives à l'emballage commun .....	171
<b>Chapitre 4.2</b>	<b>Utilisation des citernes mobiles et de conteneurs à gaz à éléments multiples (CGEM) "UN" .....</b>	179
	4.2.1 Dispositions générales relatives à l'utilisation des citernes mobiles pour le transport de matières des classes 3 à 9 .....	179
	4.2.2 Dispositions générales relatives à l'utilisation de citernes mobiles pour le transport de gaz liquéfiés non réfrigérés .....	184

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

### VOLUME II

Pages

4.2.3	Dispositions générales relatives à l'utilisation de citernes mobiles pour le transport de gaz liquéfiés réfrigérés .....	186
4.2.4	Dispositions générales relatives à l'utilisation des conteneurs à gaz à éléments multiples (CGEM) "UN" .....	187
4.2.5	Instructions et dispositions spéciales de transport en citernes mobiles .....	189
<b>Chapitre 4.3</b>	<b>Utilisation des citernes fixes (véhicules-citernes), citernes démontables et de conteneurs-citernes et caisses mobiles citernes, dont les réservoirs sont construits en matériaux métalliques, ainsi que des véhicules-batteries et conteneurs à gaz à éléments multiples (CGEM).....</b>	<b>207</b>
4.3.1	Champ d'application .....	207
4.3.2	Dispositions applicables à toutes les classes .....	207
4.3.3	Dispositions spéciales applicables à la classe 2 .....	211
4.3.4	Dispositions spéciales applicables aux classes 3 à 9 .....	221
4.3.5	Dispositions spéciales .....	229
<b>Chapitre 4.4</b>	<b>Utilisation des citernes fixes (véhicules-citernes), citernes démontables, conteneurs-citernes et caisses mobiles citernes en matière plastique renforcée de fibres .....</b>	<b>233</b>
4.4.1	Généralités .....	233
4.4.2	Service.....	233
<b>Chapitre 4.5</b>	<b>Utilisation des citernes à déchets opérant sous vide .....</b>	<b>235</b>
4.5.1	Utilisation.....	235
4.5.2	Service.....	235
<b>Partie 5</b>	<b>Procédures d'expédition .....</b>	<b>237</b>
<b>Chapitre 5.1</b>	<b>Dispositions générales .....</b>	<b>239</b>
5.1.1	Application et dispositions générales.....	239
5.1.2	Emploi de suremballages .....	239
5.1.3	Emballages (y compris les GRV et les grands emballages), citernes, véhicules pour vrac et conteneurs pour vrac, vides, non nettoyés.....	239
5.1.4	Emballage en commun .....	240
5.1.5	Dispositions générales relatives à la classe 7 .....	240
<b>Chapitre 5.2</b>	<b>Marquage et étiquetage .....</b>	<b>247</b>
5.2.1	Marquage des colis.....	247
5.2.2	Étiquetage des colis.....	249

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

### VOLUME II

Pages

<b>Chapitre 5.3</b>	<b>Placardage et signalisation orange des conteneurs, CGEM, conteneurs-citernes, citernes mobiles et véhicules</b> .....	259
5.3.1	Placardage .....	259
5.3.2	Signalisation orange .....	262
5.3.3	Marque pour les matières transportées à chaud .....	268
<b>Chapitre 5.4</b>	<b>Documentation</b> .....	269
5.4.1	Document de transport pour les marchandises dangereuses et informations y afférentes .....	269
5.4.2	Certificat d'emportage du conteneur .....	277
5.4.3	Consignes écrites .....	278
5.4.4	Exemple de formule-cadre pour le transport multimodal de marchandises dangereuses .....	281
<b>Chapitre 5.5</b>	<b>Dispositions spéciales</b> .....	285
5.5.1	Dispositions spéciales relatives à l'expédition de matières infectieuses .....	285
5.5.2	Dispositions spéciales relatives aux véhicules, conteneurs et citernes ayant subi un traitement de fumigation .....	285
<b>Partie 6</b>	<b>Prescriptions relatives à la construction des emballages, des grands récipients pour vrac (GRV), des grands emballages, des citernes et des conteneurs pour vrac et aux épreuves qu'ils doivent subir</b> .....	287
<b>Chapitre 6.1</b>	<b>Prescriptions relatives à la construction des emballages et aux épreuves qu'ils doivent subir</b> .....	289
6.1.1	Généralités .....	289
6.1.2	Code désignant le type d'emballage .....	290
6.1.3	Marquage .....	292
6.1.4	Prescriptions relatives aux emballages .....	297
6.1.5	Prescriptions relatives aux épreuves pour les emballages .....	310
6.1.6	Liquides de référence pour prouver la compatibilité chimique des emballages, y compris les GRV, en polyéthylène à masse moléculaire élevée ou moyenne conformément au 6.1.5.2.6 et au 6.5.4.3.5, respectivement .....	321
<b>Chapitre 6.2</b>	<b>Prescriptions concernant la construction et les épreuves des récipients à pression, générateurs d'aérosols et récipients de faible capacité contenant du gaz (cartouches à gaz)</b> .....	323
6.2.1	Prescriptions générales .....	323
6.2.2	Récipients à pression conçus, construits et éprouvés conformément à des normes .....	335
6.2.3	Prescriptions relatives aux récipients non conçus, construits et éprouvés conformément à des normes .....	338
6.2.4	Prescriptions générales applicables aux générateurs d'aérosols et récipients de faible capacité contenant du gaz (cartouches à gaz) ...	341
6.2.5	Prescriptions applicables aux récipients à pression "UN" .....	342

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

### VOLUME II

	<b>Pages</b>
<b>Chapitre 6.3 Prescriptions relatives à la construction des emballages pour les matières de la classe 6.2 et aux épreuves qu'ils doivent subir</b> .....	359
6.3.1 Généralités .....	359
6.3.2 Prescriptions relatives aux épreuves pour les emballages.....	360
6.3.3 Procès-verbal d'épreuve .....	363
<b>Chapitre 6.4 Prescriptions relatives à la construction des colis pour les matières de la classe 7, aux épreuves qu'ils doivent subir, à leur agrément et à l'agrément de ces matières</b> .....	365
6.4.1 (Réservé) .....	365
6.4.2 Prescriptions générales.....	365
6.4.3 (Réservé) .....	366
6.4.4 Prescriptions concernant les colis exceptés.....	366
6.4.5 Prescriptions concernant les colis industriels.....	366
6.4.6 Prescriptions concernant les colis contenant de l'hexafluorure d'uranium .....	368
6.4.7 Prescriptions concernant les colis du type A.....	368
6.4.8 Prescriptions concernant les colis du type B(U) .....	370
6.4.9 Prescriptions concernant les colis du type B(M).....	372
6.4.10 Prescriptions concernant les colis du type C .....	372
6.4.11 Prescriptions concernant les colis contenant des matières fissiles.....	373
6.4.12 Méthodes d'épreuve et preuve de conformité.....	376
6.4.13 Vérification de l'intégrité de l'enveloppe de confinement et de la protection radiologique et évaluation de la sûreté-criticité.....	377
6.4.14 Cible pour les épreuves de chute.....	377
6.4.15 Épreuves pour prouver la capacité de résister aux conditions normales de transport.....	378
6.4.16 Épreuves additionnelles pour les colis du type A conçus pour des liquides et des gaz.....	379
6.4.17 Épreuves pour prouver la capacité de résister aux conditions accidentelles de transport.....	379
6.4.18 Épreuve poussée d'immersion dans l'eau pour les colis du type B(U) et du type B(M) contenant plus de $10^5 A_2$ et pour les colis du type C .....	380
6.4.19 Épreuve d'étanchéité à l'eau pour les colis contenant des matières fissiles.....	381
6.4.20 Épreuves pour les colis du type C .....	381
6.4.21 Épreuve pour les emballages conçus pour contenir 0,1 kg ou plus d'hexafluorure d'uranium.....	382
6.4.22 Agrément des modèles de colis et des matières .....	383
6.4.23 Demandes d'approbation et approbations concernant le transport de matières radioactives .....	384
<b>Chapitre 6.5 Prescriptions relatives à la construction des grands récipients pour vrac (GRV) et aux épreuves qu'ils doivent subir</b> .....	393
6.5.1 Prescriptions générales applicables à tous les types de GRV .....	393
6.5.2 Marquage .....	398

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

### VOLUME II

		Pages
6.5.3	Prescriptions particulières applicables à chaque catégorie de GRV .....	400
6.5.4	Prescriptions relatives aux épreuves .....	408
<b>Chapitre 6.6</b>	<b>Prescriptions relatives à la construction des grands emballages et aux épreuves qu'ils doivent subir .....</b>	<b>421</b>
6.6.1	Généralités .....	421
6.6.2	Code désignant les types de grands emballages .....	421
6.6.3	Marquage .....	422
6.6.4	Prescriptions particulières applicables à chaque catégorie de grands emballages .....	423
6.6.5	Prescriptions relatives aux épreuves .....	426
<b>Chapitre 6.7</b>	<b>Prescriptions relatives à la conception et la construction des citernes mobiles et des conteneurs à gaz à éléments multiples (CGEM) "UN" et aux contrôles et épreuves qu'ils doivent subir .</b>	<b>431</b>
6.7.1	Domaine d'application et prescriptions générales .....	431
6.7.2	Prescriptions relatives à la conception et la construction des citernes mobiles destinées au transport de matières de la classe 1 et des classes 3 à 9, ainsi qu'aux contrôles et épreuves qu'elles doivent subir.....	431
6.7.3	Prescriptions relatives à la conception et la construction des citernes mobiles destinées au transport des gaz liquéfiés non réfrigérés, ainsi qu'aux contrôles et épreuves qu'elles doivent subir.....	451
6.7.4	Prescriptions relatives à la conception et la construction des citernes mobiles destinées au transport des gaz liquéfiés réfrigérés, ainsi qu'aux contrôles et épreuves qu'elles doivent subir.....	467
6.7.5	Prescriptions relatives à la conception et la construction des conteneurs à gaz à éléments multiples (CGEM) "UN" destinés au transport de gaz non réfrigérés, ainsi qu'aux contrôles et épreuves qu'ils doivent subir .....	480
<b>Chapitre 6.8</b>	<b>Prescriptions relatives à la construction, aux équipements, à l'agrément de type, aux contrôles et épreuves et au marquage des citernes fixes (véhicules-citernes), citernes démontables et des conteneurs-citernes et caisses mobiles citernes, dont les réservoirs sont construits en matériaux métalliques, ainsi que des véhicules-batteries et conteneurs à gaz à éléments multiples (CGEM) .....</b>	<b>491</b>
6.8.1	Champ d'application .....	491
6.8.2	Prescriptions applicables à toutes les classes .....	491
6.8.3	Prescriptions particulières applicables à la classe 2 .....	510
6.8.4	Dispositions spéciales .....	522
6.8.5	Prescriptions concernant les matériaux et la construction des citernes fixes soudées, des citernes démontables soudées et des réservoirs soudés des conteneurs-citernes, pour lesquels une pression d'épreuve d'au moins 1 MPa (10 bar) est prescrite, ainsi que des citernes fixes soudées, des citernes	



## TABLE DES MATIÈRES (suite)

### VOLUME II

		<b>Pages</b>
	démontables soudées et des réservoirs soudés des conteneurs-citernes, destinés au transport des gaz liquéfiés réfrigérés de la classe 2 .....	528
<b>Chapitre 6.9</b>	<b>Prescriptions relatives à la conception, à la construction, aux équipements, à l'agrément de type, aux épreuves et au marquage des citernes fixes (véhicules-citernes), citernes démontables, conteneurs-citernes et caisses mobiles citernes en matière plastique renforcée de fibres .....</b>	<b>533</b>
	6.9.1 Généralités .....	533
	6.9.2 Construction .....	533
	6.9.3 Équipements .....	538
	6.9.4 Épreuves et agrément du type .....	538
	6.9.5 Contrôles .....	540
	6.9.6 Marquage .....	541
<b>Chapitre 6.10</b>	<b>Prescriptions relatives à la construction, aux équipements, à l'agrément de type, aux contrôles et au marquage des citernes à déchets opérant sous vide .....</b>	<b>543</b>
	6.10.1 Généralités .....	543
	6.10.2 Construction .....	544
	6.10.3 Équipements .....	544
	6.10.4 Contrôles .....	546
<b>Chapitre 6.11</b>	<b>Prescriptions relatives à la conception et à la construction des conteneurs pour vrac et aux contrôles et épreuves qu'ils doivent subir .....</b>	<b>547</b>
	6.11.1 Définitions .....	547
	6.11.2 Domaine d'application et prescriptions générales .....	547
	6.11.3 Prescriptions relatives à la conception et à la construction des conteneurs conformes à la CSC utilisés comme conteneurs pour vrac et aux contrôles et épreuves qu'ils doivent subir .....	548
	6.11.4 Prescriptions relatives à la conception, à la construction et à l'agrément des conteneurs pour vrac autres que des conteneurs conformes à la CSC .....	549
<b>Partie 7</b>	<b>Dispositions concernant les conditions de transport, le chargement, le déchargement et la manutention .....</b>	<b>551</b>
<b>Chapitre 7.1</b>	<b>Dispositions générales .....</b>	<b>553</b>
<b>Chapitre 7.2</b>	<b>Dispositions concernant le transport en colis .....</b>	<b>555</b>
<b>Chapitre 7.3</b>	<b>Dispositions relatives au transport en vrac .....</b>	<b>559</b>
	7.3.1 Dispositions générales .....	559

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

### VOLUME II

**Pages**

	7.3.2	Dispositions supplémentaires pour le transport en vrac de marchandises des classes 4.2, 4.3, 5.1, 6.2, 7 et 8, lorsque les prescriptions du 7.3.1.1 a) s'appliquent .....	561
	7.3.3	Dispositions spéciales pour le transport en vrac lorsque les prescriptions du 7.3.1.1 b) s'appliquent .....	562
<b>Chapitre</b>	<b>7.4</b>	<b>Dispositions relatives au transport en citernes .....</b>	<b>565</b>
<b>Chapitre</b>	<b>7.5</b>	<b>Dispositions relatives au chargement, au déchargement, et à la manutention .....</b>	<b>567</b>
	7.5.1	Dispositions générales relatives au chargement, au déchargement et à la manutention .....	567
	7.5.2	Interdiction de chargement en commun .....	567
	7.5.3	(Réservé) .....	570
	7.5.4	Précautions relatives aux denrées alimentaires, autres objets de consommation et aliments pour animaux .....	570
	7.5.5	Limitation des quantités transportées .....	570
	7.5.6	(Réservé) .....	572
	7.5.7	Manutention et arrimage .....	572
	7.5.8	Nettoyage après le déchargement .....	572
	7.5.9	Interdiction de fumer .....	572
	7.5.10	Mesures à prendre pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques .....	572
	7.5.11	Dispositions supplémentaires relatives à des classes ou à des marchandises particulières .....	573
<b>Annexe B</b>		<b>Dispositions relatives au matériel de transport et au transport .....</b>	<b>583</b>
<b>Partie 8</b>		<b>Prescriptions relatives aux équipages, à l'équipement et à l'exploitation des véhicules et à la documentation .....</b>	<b>585</b>
<b>Chapitre</b>	<b>8.1</b>	<b>Prescriptions générales relatives aux unités de transport et au matériel de bord .....</b>	<b>587</b>
	8.1.1	Unités de transport .....	587
	8.1.2	Documents de bord .....	587
	8.1.3	Placardage et signalisation orange .....	587
	8.1.4	Moyens d'extinction d'incendie .....	588
	8.1.5	Équipements divers .....	589
<b>Chapitre</b>	<b>8.2</b>	<b>Prescriptions générales relatives à la formation de l'équipage du véhicule .....</b>	<b>591</b>
	8.2.1	Prescriptions générales relatives à la formation des conducteurs .....	591
	8.2.2	Prescriptions spéciales relatives à la formation des conducteurs .....	592
	8.2.3	Formation de tout le personnel, autre que les conducteurs détenant un certificat conformément au 8.2.1, participant au transport de marchandises dangereuses par route .....	598

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

### VOLUME II

Pages

<b>Chapitre 8.3</b>	<b>Prescriptions diverses à observer par l'équipage du véhicule</b> .....	599
8.3.1	Voyageurs .....	599
8.3.2	Emploi des appareils d'extinction d'incendie .....	599
8.3.3	Interdiction d'ouvrir les colis.....	599
8.3.4	Appareils d'éclairage portatifs.....	599
8.3.5	Interdiction de fumer.....	599
8.3.6	Fonctionnement du moteur pendant le chargement ou le déchargement .....	599
8.3.7	Utilisation du frein de stationnement .....	599
<b>Chapitre 8.4</b>	<b>Prescriptions relatives à la surveillance des véhicules</b> .....	601
<b>Chapitre 8.5</b>	<b>Prescriptions supplémentaires relatives à des classes ou à des marchandises particulières</b> .....	603
<b>Partie 9</b>	<b>Prescriptions relatives à la construction et l'agrément des véhicules</b> .....	609
<b>Chapitre 9.1</b>	<b>Champ d'application, définitions et prescriptions pour l'agrément des véhicules</b> .....	611
9.1.1	Champ d'application et définitions.....	611
9.1.2	Agrément des véhicules EX/II, EX/III, FL, OX et AT .....	612
9.1.3	Certificat d'agrément .....	613
<b>Chapitre 9.2</b>	<b>Prescriptions relatives à la construction des véhicules</b> .....	617
9.2.2	Équipement électrique.....	620
9.2.3	Équipement de freinage.....	623
9.2.4	Prévention des risques d'incendie.....	623
9.2.5	Dispositif de limitation de vitesse .....	625
9.2.6	Dispositif d'attelage de la remorque .....	625
<b>Chapitre 9.3</b>	<b>Prescriptions supplémentaires concernant les véhicules complets ou complétés EX/II ou EX/III</b> .....	627
9.3.1	Matériaux à utiliser pour la construction de la caisse des véhicules .....	627
9.3.2	Chauffages à combustion .....	627
9.3.3	Véhicules EX/II.....	627
9.3.4	Véhicules EX/III .....	628
9.3.5	Moteur et compartiment de chargement .....	628
9.3.6	Sources externes de chaleur et compartiment de chargement .....	628
9.3.7	Équipement électrique.....	628
<b>Chapitre 9.4</b>	<b>Prescriptions complémentaires relatives à la construction de la caisse des véhicules complets ou complétés (autres que véhicules EX/II et EX/III) destinés au transport de marchandises dangereuses en colis</b> .....	629

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

### VOLUME II

	<b>Pages</b>
<b>Chapitre 9.5</b> Prescriptions complémentaires relatives à la construction de la caisse des véhicules complets ou complétés destinés au transport de marchandises dangereuses solides en vrac .....	631
<b>Chapitre 9.6</b> Prescriptions complémentaires relatives aux véhicules complets ou complétés destinés au transport de matières sous régulation de température.....	633
<b>Chapitre 9.7</b> Prescriptions complémentaires relatives aux véhicules-citernes (citernes-fixes), véhicules-batteries et véhicules complets ou complétés utilisés pour le transport de marchandises dangereuses dans des citernes démontables d'une capacité supérieure à 1 m <sup>3</sup> ou dans des conteneurs-citernes, citernes mobiles ou CGEM d'une capacité supérieure à 3 m <sup>3</sup> (Véhicules FL, OX et AT) .....	635
9.7.1 Dispositions générales.....	635
9.7.2 Prescriptions relatives aux citernes .....	635
9.7.3 Moyens de fixation.....	635
9.7.4 Mise à la terre des véhicules FL.....	635
9.7.5 Stabilité des véhicules-citernes .....	636
9.7.6 Protection arrière des véhicules .....	636
9.7.7 Chauffages à combustion .....	636
9.7.8 Équipement électrique.....	637